

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU

Décide d'approuver la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme;

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Saint Germain Laval.

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

CONVENTION 2019-2022 RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Charge le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la collectivité à compter du 1er janvier 2019.

Autorise le Maire à signer la convention en résultant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Décide de prévoir la rémunération des cinq agents recenseurs en vue du prochain recensement de la population du 17.01.2019 au 16.02.2019.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2019

Approuve le programme de voirie 2019, portant sur l'entretien des fossés, des chaussées et le renforcement des voies communales et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire.

BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Approuve les ajustements de crédits pour abonder certains comptes.

FONDS DE CONCOURS SIEL : PRÉ-AMÉNAGEMENT 2 LOTS LE TRAMBLE

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

TVX ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET AMÉNAGEMENT VOIRIES : ACTE DE SOUS-TRAITANCE EIFFAGE / GRENAILLAGE 42

Prend acte de l'acte de sous-traitance avec l'entreprise avec l'entreprise GRENAILLAGE 42 ZA la Prairie Rue de Gutenberg 42430 VEAUCHE pour les travaux de grenailage d'un montant de 4 624.00 € HT avec autoliquidation (la TVA étant due par le titulaire du marché) dans le cadre du marché relatif aux travaux de sécurisation des abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire -MSP- (RD8), de mise en séparatif du réseau d'assainissement vers MSP, les programmes de voirie 2016 et 2017 a été attribué à la Société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 770, Rue Moulin Tampon 42120 PERREUX pour un montant HT de 359 781.74 €

CHANGEMENT DE RECEVEUR MUNICIPAL. INDEMNITÉS DE BUDGET ET DE CONSEILS

Suite au changement de receveur municipal au 1er septembre 2018, approuve l'attribution des indemnités de conseil et de budget au taux maximum à Mme Ghislaine DIAS à compter du 1er septembre 2018 et le partage des indemnités de conseil pour 2018 (M. DAUPHANT 8/12ème et Mme DIAS 4/12ème)

CONVENTION DE TRAVAUX DE TRAITEMENT DE LA VÉGÉTATION RIVULAIRE DE L'AIX ENTRE POMMIERS EN FOREZ ET ST GERMAIN LAVAL

Après plusieurs années d'arrêt, les travaux sur les rivières du territoire reprennent et sont portés par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux de traitement de la végétation rivulaire de l'Aix entre Pommiers en Forez et St Germain Laval.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON À COLOMBAGES

Prend connaissance de la décision relative au choix de l'offre la plus intéressante : SELARL D'ARCHITECTURE, 42, Rue de la République 42400 – SAINT CHAMOND pour un forfait de rémunération de 53 949.20 € HT (phase diagnostic comprise) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la maison à colombages.